

Décret

Générale

modern

# Décret n° 85-095/PRE portant convocation de l'Assemblée nationale en session extraordinaire.

n° 85-095/PRE

Ministère  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication  
14 octobre 1985

Numéro JO  
n° 9 du 31/10/1985

Date du numéro  
31 octobre 1985

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU Les lois constitutionnelles n° s 77- 001 et 77-002 du 27 juin 1977.

## TEXTE INTÉGRAL

Article premier : L'Assemblée nationale est convoquée en session extraordinaire le 24 octobre 1985.

### Article 2

L'ordre du jour de cette session portera sur la commémoration du 40e anniversaire des Nations unies.

### Article 3

Le président de l'Assemblée nationale est chargé de l'application du présent décret.